



CONVENTION

**entre la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole,
Relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
(SRDEII) et aux aides aux entreprises**

ENTRE

LA REGION NOUVELLE AQUITAINE, 14 rue François-de-Sourdis – 33077 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, dûment habilité à la signature de la présente convention par la délibération n° du 7 novembre 2022,

ci-après désignée par «la Région»,

d'une part,

ET

BORDEAUX METROPOLE, Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Almain ANZIANI, dûment habilité à la signature de la présente convention par la délibération n° du 25 novembre 2022,

ci-après désignée par «la Métropole»,

d'autre part,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,

Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n° 2022.11 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 7 février 2022 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération n°2022-402 du Conseil métropolitain en date du 7 juillet 2022 approuvant les dispositions de la présente convention.

EXPOSE DES MOTIFS

0 Préambule

L'objectif de la présente convention est :

- de mettre en œuvre sur le territoire de Bordeaux Métropole le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,
- d'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Métropole et la Région,
- d'arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Bordeaux Métropole,
- de garantir la complémentarité des interventions économiques de Bordeaux Métropole avec celles de la Région,

dans l'intérêt du développement économique régional, en partage avec les priorités communes et en compatibilité avec les orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation Nouvelle Aquitaine et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

En conséquence de quoi,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Mise en œuvre du SRDEII

Bordeaux Métropole s'est dotée d'une stratégie de développement économique reposant sur un diagnostic de son territoire réalisée en concordance avec les orientations identifiées par le partenariat régional et inscrites dans le SRDEII Nouvelle-Aquitaine.

La stratégie de développement économique communautaire est jointe en annexe I de la présente convention. Elle repose sur les principes suivants :

- Défendre et développer l'emploi sur le territoire métropolitain
- Réussir les transitions de l'économie
- Promouvoir un développement économique territorial équilibré

Cette stratégie se décline en 22 fiches opérationnelles pour accompagner le développement de l'économie métropolitaine et de ses emplois.

Cette stratégie est compatible avec les orientations du SRDEII.

Article 2 : Partenariat privilégié Métropole/Région

La mise en œuvre conjointe de la stratégie de développement économique, dont Bordeaux Métropole s'est dotée, et de la stratégie de développement économique régional, repose sur un partenariat privilégié entre ces collectivités.

Les engagements et les obligations auxquels Bordeaux Métropole et la Région s'obligent mutuellement font l'objet d'une charte de partenariat économique figurant en annexe II à la présente convention.

Article 3 : Aides aux entreprises

Bordeaux Métropole a adopté son règlement d'intervention qui prévoit les caractéristiques des aides aux entreprises qu'elle souhaite attribuer. Il est organisé en conformité avec les 9 orientations du SRDEII et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

L'exposé des dispositifs du règlement d'intervention communautaire fait l'objet de l'annexe III à la présente convention.

Le montant et les modalités de l'intervention communautaire seront modulés en fonction des caractéristiques du projet. L'analyse s'appuie sur les principaux critères suivants :

- projet pour lequel le soutien est demandé,
- motifs économiques et sociaux qui légitiment l'intervention de la collectivité,
- type d'entreprise bénéficiaire et secteur d'activité concerné,
- zone géographique,
- création et/ou maintien d'emplois,
- effet de levier de l'aide publique sur le projet de l'entreprise,
- caractère novateur de l'investissement pour le tissu économique,
- impact sur l'environnement.

Les interventions réalisées au titre de la présente convention sont conformes aux règles européennes relatives aux aides publiques aux entreprises et au Code Général des Collectivités Territoriales. A cette fin, chacun des dispositifs précise son régime de rattachement.

Les entreprises bénéficiaires des aides doivent avoir une implantation sur le territoire communautaire et se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier, celles relatives au droit du travail, aux obligations fiscales et sociales et à la protection de l'environnement.

Les modalités de mise en œuvre des aides aux entreprises font l'objet de l'annexe IV à la présente convention.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2023.

Chacune des parties peut demander la résiliation de la convention. Bordeaux Métropole ne sera alors plus en capacité de mener des actions de développement économique ni d'attribuer des aides aux entreprises.

Article 5 : Modifications

La présente convention pourra être modifiée, par voie d'avenant, notamment en cas de modification substantielle des dispositifs d'intervention de l'une ou l'autre des collectivités.

Article 6 : Evaluation

La Métropole et la Région pourront décider de la mise en place d'un processus d'évaluation visant à apprécier l'efficacité et l'impact sur le territoire communautaire des dispositifs d'aides objet de la présente convention.

Fait à Bordeaux,

Le

Pour la Région Nouvelle Aquitaine
Le Président du Conseil régional,

Pour Bordeaux Métropole
Le Président de la Métropole,

Alain ROUSSET

Alain ANZIANI

ANNEXES

A LA CONVENTION

**entre la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole,
relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
(SRDEII) et aux aides aux entreprises**

ANNEXE I

SCHEMA METROPOLITAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2021-2026

ANNEXE II

**CHARTRE DE PARTENARIAT ECONOMIQUE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET
COMMUNAUTES DE COMMUNES AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

ANNEXE III

REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX ENTREPRISES

ANNEXE IV

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES AUX ENTREPRISES

Schéma Métropolitain de Développement Economique

2021-2026

Préambule :

Par délibération 2016-754 du 16 décembre 2016, Bordeaux Métropole adoptait sa feuille de route pour l'action économique.

Sur un territoire attractif, l'économie métropolitaine a poursuivi sa phase de croissance.

Les dernières années ont été marquées par un changement profond de l'environnement économique global et local. L'urgence climatique s'est accentuée et sa prise de conscience s'est approfondie emportant avec elle une vision conjuguant une économie décarbonée et le développement de nouvelles technologies. Plus récemment, la crise sanitaire Covid a mis sous cloche, un temps donné, l'économie mondiale. De nouvelles tensions sociales sont apparues. Ces changements exogènes, associés aux évolutions endogènes d'une économie vivante et mouvante nous conduisent à adapter notre stratégie.

Consciente de la nécessité d'être plus à l'écoute des besoins et des talents du territoire, Bordeaux Métropole a fait le choix de conduire préalablement à l'élaboration de sa nouvelle stratégie économique entre mai et octobre 2021 une large concertation avec les acteurs économiques et élus de la Métropole autour de trois volets :

- La production d'un bilan économique du territoire des grands secteurs économiques du territoire ;
- Des échanges bilatéraux avec les grands partenaires économiques de la Métropole et notamment les chambres consulaires ;
- L'organisation de 6 ateliers en présence de 455 participants permettant au tissu économique de s'exprimer, faire part de leurs attentes à l'égard de la Métropole et proposer des pistes, modes d'action ou modalités de mise en œuvre.

Cette stratégie économique 2021-2026 s'organise autour du triptyque suivant :

- Poursuivre les actions en faveur de l'emploi ;
- Accompagner les transitions et favoriser l'économie de la transition ;
- Rechercher le rééquilibrage économique des territoires.

1) Constat de l'économie métropolitaine

1.1) Un panorama à octobre 2021

En dépit d'un coup d'arrêt dû à la crise sanitaire, l'économie métropolitaine a connu tendanciellement une phase de croissance depuis plusieurs années.

Les derniers chiffres à notre disposition indiquent que Bordeaux Métropole compte **801 041 habitants**, **425 225 emplois** (source INSEE 2018) et **73 841 entreprises** (source BdF, Banque de France 2021). En 2020, le chiffre d'affaires des entreprises métropolitaines s'établit à **38 milliards d'€** (source Banque de France 2021).

Unique métropole de la Région Nouvelle-Aquitaine, elle en constitue le centre de gravité économique avec

- 50% de la population du département de la Gironde, mais environ 2/3 des emplois,
- 13,3% de la population de la Région et environ 1/5 des emplois régionaux.

NB : Les chiffres suivants sont issus d'une étude de la Banque de France d'octobre 2021.

Le secteur du service et du tertiaire représente la part la plus significative de l'économie métropolitaine : 62% des entreprises, 52% des emplois, 42,1% de la création de richesse (valeur ajoutée). La surreprésentation de ce secteur par rapport à la moyenne régionale (>+10 points) est une spécificité du territoire.

Deuxième secteur le plus représenté, le commerce (15,6% des entreprises, 16,6% des emplois, 22,3% de la valeur ajoutée grâce à l'exportation), puis la construction (11,2% des entreprises, 7,9% des emplois, 11,9% de la valeur ajoutée), l'hébergement et la restauration (6,9% des entreprises, 6,2% des emplois, 2,4% de la valeur ajoutée). Ces 3 secteurs sont globalement dans la moyenne régionale.

L'industrie et l'agriculture (0,5%) ferment la marche et sont sous représentées par rapport à la moyenne régionale.

L'industrie métropolitaine représente peu d'entreprises (3,8%) sur la métropole mais elle emploie une part importante des effectifs (11,3% des salariés) et crée beaucoup de valeur (19,9% de la valeur ajoutée).

Au regard du nombre d'employés, l'hébergement/restauration et l'agriculture créent moins de valeur ajoutée. Cette tendance est par ailleurs régionale.

La valeur ajoutée dégagée par les entreprises les plus significatives de la métropole (chiffre d'affaires supérieur à 750k€) s'élève en 2020 à 8,481 milliards d'euros. Toulouse Métropole, avec 3 519 entreprises significatives (CA>750 k€), contre 3 337 entreprises pour Bordeaux Métropole, a dégagé la même année 13,25 milliards d'euros de valeur ajoutée. Cet écart important s'explique par une présence industrielle beaucoup plus dense à Toulouse (aéronautique).

Les principaux taux d'export sur la métropole sont relevés en industrie et commerce (négoce de vins).

Le tissu économique métropolitain est composé d'entreprises de petite taille (93% des entreprises ont moins de 10 salariés), seulement 0,14% ont plus de 250 salariés.

Sur 2 737 entreprises étudiées par la Banque de France (représentant 115 000 employés), 6% sont cotées très fragiles contre 4,8% en moyenne régionale. Elles sont en grande majorité dans le secteur du commerce (38%).

L'emploi total (salarié privé, public et non salarié indépendant) s'élève à 425 225. 345 225 emplois sont occupés par des actifs métropolitains. 80 000 salariés habitent hors métropole

et viennent travailler au sein de cette dernière ; à l'inverse 40 000 métropolitains ont un emploi hors métropole. Les emplois salariés privés (source URSSAF) s'établissaient à 308 137 au 31/12/2019. A noter, 14 % des emplois privés relèvent de l'économie sociale et solidaire.

Le taux de chômage s'établit actuellement à 7,3%. Bordeaux n'est classée que 156ème rang sur 311 zones emploi étudiées (*source villedata*).

La population active est marquée par une présence de jeunes en forte proportion (27,7% de 18/34 ans contre une moyenne nationale de 19,8%, *source Insee 2018*), de formations supérieures également plus élevées (21,7% contre 13,5% national). Professionnellement, on observe également une proportion de cadres plus élevée (13,6% contre 9,6% au national) et une proportion d'ouvriers moins élevée (9% contre 12,1% au national).

De très nombreux acteurs économiques accompagnent les entreprises et leurs développements sur la métropole. L'Europe, l'Etat, La Région chef de file, la Métropole, les communes, les chambres consulaires, les agences de développement, les pépinières, les structures privées...constituent ce collectif dense et complexe.

1.2) Une économie métropolitaine qui s'adapte et croît sur les dernières années

L'économie métropolitaine a bénéficié de paramètres favorables à son développement. Les grands territoires de projet, le cadre de vie naturel, culturel, sportif, et la livraison de la ligne à grande vitesse (LGV), réduisant à deux heures le trajet Bordeaux-Paris ont été autant de facteurs de développement des entreprises, de l'emploi et de l'économie du territoire.

Sur les dernières années, les évolutions principales de l'économie métropolitaine sont les suivantes :

Le nombre d'entreprises a progressé de +23,6% entre 2016 et 2021, à un rythme plus soutenu que la moyenne régionale (+14,9%). Dans le secteur du commerce, le nombre d'établissements a progressé de +34% en 9 ans (15 572, *source CCI Bordeaux Gironde*).

La croissance économique s'est appuyée sur un tissu d'entreprises dynamiques et innovantes et de fleurons dans l'aéronautique spatial défense, la santé, le numérique ou le viti vinicole. L'accroissement du nombre d'entreprises a cependant vu également fleurir les microentreprises dans le domaine de la livraison à domicile notamment, socialement fragiles et peu rémunératrices.

Le nombre d'emplois a progressé de +1.5% par an entre 2013 et 2018. La croissance était de + 2,4% par an entre 2015 et 2020. Pour les indépendants, la croissance a été plus importante encore avec +8,1%/an. En 2020, l'emploi s'est contracté de 2200 emplois (-0,7%) avant de repartir à la hausse en 2021.

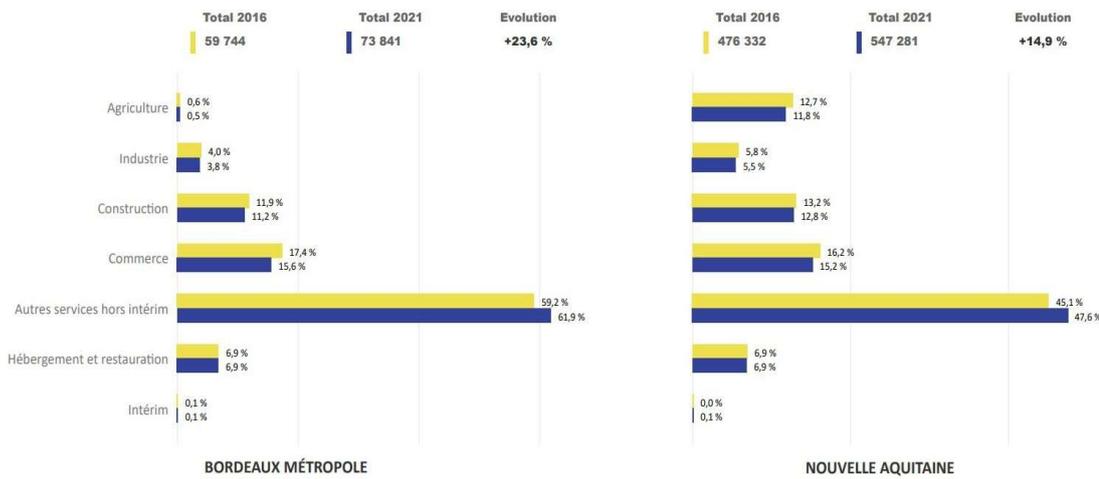
Depuis 2008, le chômage a connu une croissance continue jusqu'en 2015, s'élevant à 10,1%. Depuis il a baissé continuellement, connu un pic pendant la crise Covid, pour atteindre à ce jour 7,3%. Ce taux de chômage reste de niveau moyen au regard des autres taux des départements sur la région (7ème taux sur 11 départements de la Région).

Environ 9% de la population vit dans des quartiers prioritaires connus pour des taux de pauvreté largement supérieurs à la moyenne. La croissance reste à ce titre ainsi inégalement répartie.

Sur les 5 dernières années, le secteur service/tertiaire a poursuivi sa progression, le commerce connaissant le plus fort recul.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES

(En nombre d'entreprises)



Une part très importante des services dans Bordeaux Métropole

L'évolution est calculée en rapportant l'année N / l'année N-1

Source : Banque de France, 2021

L'économie métropolitaine a entamé sur ces années de premières grandes mutations. Digitale d'abord, avec une transformation numérique des entreprises les plus importantes et une arrivée et des créations massives d'entreprises du numérique. La French Tech, forte de 650 startups, en est son étendard au sein de la cité numérique. Le mouvement est bien lancé, mais les très petites entreprises restent à la traîne. 84% des dossiers de demande d'aide des entreprises sur le plan de transition actuel voté par la Métropole concernent des demandes de digitalisation. Le besoin est encore très présent.

La transition vers l'économie décarbonée en est plutôt à ses débuts. La prise de conscience est bien là au sein des entreprises. Les animations et les innovations tournent majoritairement autour de ce sujet. Mais la mise en œuvre prendra plusieurs années et devra s'appuyer sur des ruptures technologiques et process logistiques non encore déployés. C'est le cas dans l'aéronautique. L'utilisation de bio-carburants pourra être réelle d'ici 5 ans, les moteurs à hydrogène d'ici 15 ans. De véritables opportunités pourront s'ouvrir sur le territoire sur les années à venir.

L'économie sociale et solidaire est présente depuis déjà plusieurs années. Boostée par les clauses d'insertion sociale, elle reste cependant toujours autour de 10% de l'économie classique et n'a pas encore essaimé dans l'ensemble des filières. Son développement reste à parfaire.

Les incubateurs, couveuses, accélérateurs et pépinières sur le territoire assurent le rôle de terreau pour la naissance, et le développement des nouvelles entreprises sur le territoire. Tirées par Bordeaux Technowest, Unitec, les pépinières communales et privées, elles jouent un rôle stratégique et essentiel dans l'économie de demain, même si la coordination d'ensemble reste à parfaire.

La population étudiante a poursuivi son augmentation (105 000 soit + 50% en 20 ans).

En 10 ans, le nombre de cadres, tout comme celui des artisans/commerçants a progressé de près de 40% quand celui des ouvriers et employés s'est légèrement tassé (Insee janv 2021). En 5 ans, la part des dirigeants de plus de 60 ans a augmenté de plus de 12%. Désormais 18% des dirigeants ont plus de 60 ans traduisant un vrai risque concernant le renouvellement des dirigeants.

Le cadre de vie métropolitain a évolué sur ces dernières années. De grands équipements ont été livrés et influent positivement sur l'attractivité du territoire : livraison du stade Matmut en mai 2015 (400 000 spectateurs/an), de l'Arkéa Aréna en janvier 2018 (450 000 spectateurs/an), du Hall 2 Palais de l'Atlantique en mai 2019 (1 000 000 de visiteurs/an)

attendus en tourisme d'affaire), livraison progressive de la mise à 2x3 voies de la rocade et extension du réseau de Tram (ligne D, ouverture en 2019).

En parallèle, la population a augmenté de 10 000 habitants par an. Le nombre de déplacements est passé par jour, par habitant de 3,8 à 4,2, atteignant 3 millions de déplacements journaliers. Le prix de l'immobilier a cru de 49% entre 2015 et 2020.

1.3) Une économie marquée par un coup d'arrêt d'une crise sanitaire, un rebond vigoureux mais inégal, et des effets à long terme loin d'être maîtrisés

Depuis mars 2020, une crise sanitaire et une crise économique mondiale impactent l'économie métropolitaine et donc les emplois métropolitains.

En France, le choix d'un soutien massif à l'économie s'est traduit par la mobilisation de moyens financiers sans précédent. Bordeaux Métropole s'est rapidement inscrit dans cette dynamique, en adoptant dès mai 2020 un plan d'urgence, puis en novembre 2020 un nouveau plan accompagné de mesures de relance de l'économie.

Au global, près de 21,540 M€ (situation à mi-octobre 2021) ont été engagés au profit de 12 562 entreprises et 194 associations pour soutenir les entreprises directement impactées par les fermetures administratives et la difficile reprise d'activités. En faisant le choix de cibler son intervention en direction des TPE - PME, véritable vivier de l'économie locale, la Métropole s'est inscrite en complémentarité des dispositifs d'Etat (fonds de solidarité nationale) et de ceux mis en place par la Région en direction des PME industrielles.

L'emploi privé a ainsi mieux résisté à l'effet Covid (-0,7 %) sur l'année 2020 à Bordeaux Métropole, contre -3,3 % à Toulouse, -1,1 % à Nantes (source URSSAF). Mais deux secteurs restent encore impactés par le Covid : industrie avec -0,2% sur l'emploi et hôtellerie restauration, avec des nuitées encore à -30%.

Aujourd'hui, la Métropole poursuit son engagement en concentrant son aide sur la reprise de l'activité économique et soutient les entreprises désireuses de faire évoluer leur modèle économique. En effet, dès le début de la crise sanitaire, la Métropole a considéré qu'outre les aides ponctuelles, elle devait accompagner les entreprises dans une adaptation aux nouveaux enjeux commerciaux, numériques ou environnementaux ou liés aux changements sociaux et sociétaux (modes de travail / télétravail, modes de consommation...).

Avec le partenariat des chambres consulaires et de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, 1 200 diagnostics d'entreprises financés par la Métropole seront réalisés au profit des entreprises du territoire. Ils sont destinés à accompagner les chefs d'entreprise dans la refonte de leur modèle et l'anticipation des mutations de leurs secteurs d'activités. D'ores et déjà, certaines entreprises, notamment les commerçants et artisans ont engagé une mue autour de la digitalisation de leurs activités et pour répondre au mieux aux nouveaux modes de consommation des clients.

Les aides « Covid » ont permis de réduire de 40% les disparitions d'entreprises habituellement enregistrées sur une année. Par ailleurs, la reprise d'activité génère localement comme localement une tension sur les recrutements de certains secteurs (numérique, hôtellerie restauration, bâtiment...).

Parce que les conséquences à terme de cette crise ne sont pas encore bien identifiées, ni évaluées, il est nécessaire de conserver une approche pragmatique et réactive au soutien de l'économie locale.

1.4) Une économie de demain nécessairement teintée par les prévisions démographiques des années à venir

En septembre 2021 et pour la huitième année consécutive, Bordeaux arrive en tête du classement du Great Place To Work, qui répertorie les villes « où les Français aimeraient le plus travailler ».

Les perspectives d'accroissement de la population dans la métropole de Bordeaux (étude de l'A'urba – Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine) montrent qu'une tendance moyenne de +10 000 habitants par an pendant 10 ans est largement crédible. Cette étude s'appuie sur des facteurs de balance naissance/mortalité et flux migratoires. La tendance croissante s'établirait également sur la Gironde dans son ensemble.

Ce dynamisme démographique doit être confronté au nombre d'emplois qu'offre actuellement la métropole, soit en moyenne un emploi pour deux habitants. L'attractivité et la tendance haussière de la population supposeraient ainsi mécaniquement qu'une création nette de 5 000 emplois serait nécessaire pour maintenir simplement le niveau de chômage au niveau actuel. Certains emplois sont toutefois en corrélation avec l'arrivée de population : les emplois de proximité pour 25% des emplois métropolitains, ou encore les emplois dans le domaine de la construction pour 10%. Pour le reste, l'économie métropolitaine devra être suffisamment dynamique pour assurer les créations d'emploi nécessaires.

Il s'agit d'une spécificité majeure du territoire métropolitain et plus largement de la Gironde.

2) EMPLOI, TRANSITIONS, EQUILIBRE : enjeux majeurs de l'économie métropolitaine de demain

Parce que le développement économique du territoire doit être dynamique pour maintenir l'emploi et le pouvoir d'achat des habitants de la métropole, parce que les transitions à opérer sont vitales, et parce la croissance ne profite pas encore à tous, l'emploi, les transitions et l'équilibre apparaissent comme les enjeux majeurs de la politique économique métropolitaine.

2.1) L'EMPLOI pour tous

Défendre et développer l'emploi sur le territoire métropolitain, pour la métropole, pour ses habitants, pour ses entreprises, pour le pouvoir d'achat est une finalité majeure.

Cette bataille est loin d'être gagnée.

L'emploi est menacé conjoncturellement par la disparition des aides financières et prêts garantis par l'Etat (PGE) liés au Covid. Ils ont artificiellement permis à des structures fragiles de perdurer. Les disparitions d'entreprises ont chuté de 40% en 2020. L'arrêt des aides est susceptible de créer un retour de balancier et accélérer la disparition de ces entreprises en 2022. Il est menacé structurellement sur la filière de l'industrie où la France a toujours eu du mal à concurrencer les entreprises étrangères. Sur les 10 dernières années, il s'agit du seul secteur qui a connu une baisse des effectifs. Il est menacé sur la filière du commerce où la digitalisation voit apparaître un essor des commandes par internet et une diminution des achats en magasin.

L'emploi est fragile, car inégalement réparti sur le territoire et l'aire urbaine en règle générale.

L'emploi peut également être précaire et de mauvaise qualité. De nombreux emplois ont pu être créés dans le domaine des transports en cyclo logistique. Mais actuellement, ils génèrent des travailleurs pauvres. Ces emplois auront du mal à se pérenniser dans les conditions de travail actuelles.

La défense de l'emploi et l'amélioration de sa qualité demeurent plus que jamais une préoccupation.

Comme présenté plus haut, la dynamique démographique nécessite une croissance équivalente de l'emploi. Cette croissance restera un enjeu majeur de la mobilisation de la Métropole avec celle de tous les acteurs économiques publics et des entreprises qui prennent les risques et qui in fine créent les emplois.

Dans cet objectif, Bordeaux Métropole engage ses compétences dans le soutien et l'accompagnement des filières d'excellence de la métropole (aéronautique-spatial-défense, numérique, santé-e-santé...), des grands opérateurs économiques (le Grand Port Maritime de Bordeaux, l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac...), du tissu des PME-PMI, de l'économie présentielle non délocalisable (commerce, artisanat, professions libérales...), de l'économie sociale et solidaire avec une attention nouvelle et ciblée vers la nouvelle économie décarbonée.

Ces interventions seront coordonnées avec les trois OIM et l'OIN Bordeaux Euratlantique, les diverses structures d'animation économiques dont l'offre de service est foisonnante sur ce territoire (Bordeaux Technowest, Invest in Bordeaux...), ainsi que demain par des projets fédérateurs « locomotives ».

2.2) Réussir les TRANSITIONS de l'économie

L'économie mondiale et évidemment territoriale a déjà enclenché des phases de mutation.

L'accélération des enjeux climatiques et la réduction des ressources, l'interrogation nouvelle sur le sens de nos métiers, nous engagent à prendre notre part auprès des entreprises pour accélérer ces mutations.

L'enjeu est double :

- Il est sociétal en agissant sur les relations interindividuelles, les relations entre l'individu et l'environnement, le monde socio-économique et l'organisation du travail.
- Il est économique en pérennisant les entreprises d'aujourd'hui, en développant l'économie de demain et en créant de la valeur grâce aux développements des économies de transitions.

La Métropole accompagnera les entreprises dans 4 transitions qui sont nécessaires à leur transformation

- La transition environnementale pour atteindre une économie décarbonée en 2050 ;
- La transition sociale et solidaire pour intégrer de nouveaux rapports de consommation et de nouvelles gouvernances au sein des entreprises ;
- La transition numérique pour intégrer, notamment, les enjeux de la donnée ;
- La transition vers des nouvelles relations interconnectées et écosystémiques, fédérant les acteurs du territoire.

2.3) EQUILIBRE : un développement économique territorial rééquilibré

2.3.1 Le rééquilibrage social et territorial dans la Métropole

La rive droite de la Métropole a pu bénéficier sur ces dernières années d'une dynamique positive de sa démographie. Sa croissance économique n'a pu se caler sur le même rythme. A ce jour, la rive droite a ainsi un ratio d'emplois de 13% inférieur au ratio d'emplois de la rive gauche.

Le rééquilibrage économique entre rive gauche et rive droite est une priorité politique du mandat. Elle a trouvé sa traduction dans la création début 2021 de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc Rive Droite.

L'OIM Arc rive droite a vocation à porter une identité et une attractivité économique en :

- valorisant et en consolidant les filières économiques de la transition écologique et en soutenant les projets d'expérimentation et l'innovation,
- favorisant l'ancrage de l'artisanat (qui compte une part d'emploi salarié deux fois plus importante que celle de l'ensemble de la Métropole) : soutien à la création d'entreprises, accompagnement dans le parcours immobilier, animation des réseaux et soutien aux transitions...
- répondant à l'exigence de l'accessibilité et de la mobilité de cette rive droite : mobilité des entreprises, des habitants
- renforçant le sentiment d'appartenance et du vivre ensemble.

Le déséquilibre territorial au sein de la métropole se traduit également au niveau des quartiers, autre enjeu majeur. A ce jour, 21 quartiers sont prioritaires au titre de la politique de la ville, au sein de l'ensemble de la métropole. Ils englobent environ 9% de la population. Au sein de ces quartiers, les taux de pauvreté sont particulièrement élevés. Sur un des quartiers prioritaires de Bordeaux, 40% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. La politique économique métropolitaine doit pouvoir ainsi dialoguer avec la politique de l'habitat et la politique de la ville pour renforcer l'action économique sur ces quartiers.

Ces objectifs d'équité et de solidarité territoriale concernent aussi plus largement l'ensemble du territoire métropolitain.

2.3.2 la coopération territoriale avec les autres acteurs économiques

La Gironde est l'un des départements les plus dynamiques de France en termes démographiques et d'emplois. Si la Métropole constitue la zone urbaine la plus importante du département (50% des habitants du département et 2/3 des emplois), le bassin économique transcende largement les frontières administratives, pour s'élargir à l'échelle de l'aire urbaine. Près de 80 000 usagers passent chaque jour des territoires voisins vers la Métropole pour aller travailler. Ces éléments de diagnostic montrent à quel point les coopérations avec les territoires voisins deviennent stratégiques pour passer du risque de la concentration des richesses à un rayonnement et un partage de ces richesses.

Par ailleurs, dans cet ensemble territorial et en sa qualité de seule métropole de la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole se doit de dialoguer de façon coordonnée et efficiente avec la Région Nouvelle-Aquitaine - chef de file du développement économique. C'est pourquoi, la Métropole contribuera pleinement à l'élaboration du prochain schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) et son volet métropolitain. Elle portera aux débats ses propres enjeux, ses priorités d'actions et recherchera un objectif de complémentarité de moyens et d'actions entre Région et Métropole.

Dans le même élan, la Métropole cherchera à renforcer son action avec les acteurs économiques intervenant sur son territoire (agences, technopoles, réseaux professionnels, acteurs institutionnels, consulaires...) via la signature de conventions de partenariat pérennes (convention triennale), fondées sur la définition d'objectifs et d'engagements réciproques ambitieux et constructifs.

Enfin, la Métropole souhaite s'appuyer sur la force dynamique de la concertation économique qui s'est tenue en 2021 pour donner une place plus importante à la gouvernance économique et à la concertation avec les acteurs du territoire avec l'objectif

« d'embarquer » ses partenaires dans ce processus et de consolider les relations avec la Métropole.

Comme indiqué, les orientations de la stratégie économique 2021-2026 vont s'organiser autour d'un triptyque :

- **Poursuivre les actions en faveur de l'emploi ;**
- **Accompagner les transitions et favoriser l'économie de la transition ;**

- Rechercher le rééquilibrage économique des territoires.

Pour y répondre, la stratégie va s'appuyer sur 7 chantiers, déclinés en 22 fiches actions opérationnelles.

3) Sept chantiers déclinés en 22 fiches opérationnelles pour accompagner le développement de l'économie métropolitaine et ses emplois

Chantier n°1 : Au service direct des entreprises : une offre foncière/immobilière adaptée et une offre de services enrichie et

- **Foncier/Immobilier**

Le foncier reste un des enjeux majeurs du développement de l'économie et de l'ancrage des entreprises sur le territoire. Les entreprises sont confrontées à la rareté du foncier économique, aux contraintes lourdes d'aménagement et au coût du foncier. Ces difficultés limitent les implantations et le développement des entreprises, repoussent en périphérie des activités nécessaires à la vie des métropolitains.

La Métropole du fait de sa compétence exclusive en matière d'aménagement économique exerce un rôle clé dans ce domaine. Trois objectifs sont poursuivis :

- Agir sur l'offre foncière et immobilière en intégrant les enjeux du zéro artificialisation nette (ZAN) : développer l'offre, la rendre lisible, encourager des solutions innovantes sur les secteurs stratégiques et/ou en tension, accroître le volume des opérations d'aménagement pour du foncier économique afin de permettre aux entreprises de continuer à s'installer dans la Métropole dans le respect des enjeux environnementaux. La Métropole travaillera également à tester de nouveaux modes d'aménagement.
- Développer les territoires de projets, notamment les opérations d'intérêt métropolitain et national : OIM Arc Rive Droite, OIM Bordeaux Aéroport, OIM Bordeaux Innocampus, OIN Bordeaux Euratlantique ;
- Engager un plan de requalification ambitieux des zones d'activités existantes économiques ou commerciales : schéma pluriannuel de requalification, nouveaux mécanismes de financement pour faciliter ces requalifications, expérimentation sur une zone type pour dupliquer sur d'autres secteurs.

- **Une offre de service aux entreprises enrichie et simplifiée**

Pour implanter, développer ou transformer une entreprise, les démarches sont très souvent complexes et parfois concurrentes entre réglementations et acteurs publics. L'ambition de la Métropole est de développer des outils concrets pour faciliter la vie des entreprises :

- portail numérique dédié entreprises,
- catalogue de services de la Métropole à l'attention des entreprises,
- informations claires et simplifiées à l'image d'une cartographie interactive des offres foncières.

<i>Fiche action n°1</i>	<i>Développer l'offre foncière et immobilière (annexe 1)</i>
<i>Fiche action n°2</i>	<i>Compléter l'offre de services aux entreprises (annexe 2)</i>
<i>Fiche action n°3</i>	<i>OIM Arc Rive Droite (annexe 3)</i>
<i>Fiche action n°4</i>	<i>OIM Bordeaux Aéroport (annexe 4)</i>
<i>Fiche action n°5</i>	<i>OIN Bordeaux Euratlantique (annexe 5)</i>
<i>Fiche action n°6</i>	<i>OIM Bordeaux Innocampus (annexe 6)</i>
<i>Fiche action n°7</i>	<i>Développer un plan de requalification des zones d'activités existantes (annexe 7)</i>

Chantier n°2 : Soutenir les transitions et faciliter les innovations

Accompagner les entreprises dans trois grandes transitions

Pour maintenir la compétitivité de son territoire et sa capacité à permettre aux entreprises de continuer à se développer et à créer des emplois sur le territoire, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs économiques dans leurs transitions écologiques, sociales et numériques et faciliter les innovations :

- Mise à disposition des entreprises d'un outil de performance RSE des entreprises
- Extension du dispositif financier mis en place dans le cadre de plan de relance de l'économie en matière d'aides aux transitions. Les diagnostics seront poursuivis. Des aides en investissement pour les transitions nous permettront d'accompagner un objectif quantitatif cible de 3 000 entreprises sur le mandat.
- Intervention de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement responsables susceptibles de soutenir les entreprises à haut potentiel dans ce domaine.

Par ailleurs, la Métropole s'engagera dans l'adoption de deux plans d'actions dédiés qui portent en eux des enjeux de transformation :

- **Plan d'action Tourisme Durable**

Avec la crise sanitaire, les années 2020 et 2021 ont été marquées par une forte baisse de la fréquentation touristique métropolitaine.

2021 a été mise à profit pour construire une stratégie partagée pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme durable. Ce travail est mené avec les acteurs publics et privés du tourisme, les élus concernés des communes de la métropole et des habitants. Un forum participatif, deux séries de 3 ateliers thématiques, des rencontres avec des associations vont permettre à la Métropole d'adopter cette nouvelle stratégie.

Le travail a été mené autour de 6 thématiques :

- Accueillir et accompagner un tourisme de loisirs à impact positif
- Assurer une activité événementielle responsable et garantir l'héritage des rencontres professionnelles
- Structurer et animer le tourisme de proximité
- Valoriser la consommation responsable et locale et lutter contre le gaspillage
- Faire du tourisme un moteur de l'inclusion
- Porter une attention spécifique à la sécurité des publics

De premières pistes apparaissent dans la consultation :

- Adapter les offres touristiques pour plus d'accessibilité, d'inclusion et de durabilité, en accord avec le positionnement stratégique de la destination.
- Créer de la transversalité entre les différents acteurs pour renforcer l'économie locale et la montée en qualité.
- Développer le tourisme sur la destination en proposant des compléments aux sites déjà fréquentés.
- Repenser la ligne éditoriale et la médiation autour de la destination en apportant plus de sens (humain), de singularité (une signature unique).
- Impliquer les organismes territoriaux transverses au tourisme en particulier autour des infrastructures, des mobilités douces, de la gestion des déchets, des approvisionnements en circuits courts.
- Se doter d'une véritable stratégie de communication vis-à-vis des Métropolitains pour leur faire découvrir leur territoire (avec associations des territoires limitrophes en lien avec la stratégie territoriale de la Métropole).
- Sensibiliser et professionnaliser l'ensemble des acteurs (directs et indirects) autour des enjeux de transformation (RSE et développement durable), dans une optique de guichet unique.
- Accompagner l'organisation et l'accueil des événements afin d'en limiter l'impact

environnemental sur le territoire et assurer leur héritage positif sur le tissu économique et social local.

- Renforcer les ressources humaines et financières pour accompagner les professionnels dans la transition.

Une feuille de route dédiée et un plan d'actions spécifique feront l'objet d'un vote lors d'un conseil métropolitain au cours du 1^{er} semestre 2022 ».

- **Plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 14% des emplois privés métropolitains et près 3 900 établissements employeurs. Bordeaux Métropole a travaillé sur les dernières années à la structuration d'un écosystème en capacité d'accompagner les initiatives, de les amorcer et de les financer.

Porteuse de transitions - économique, sociale, écologique et démocratique, d'innovations, créatrice d'emplois durables, et au plus près des besoins des habitants, l'ESS est invitée à un changement d'échelle.

Ce plan d'action porte d'ores et déjà 4 axes :

- la constitution d'un écosystème d'accompagnement et de développement performant et complet : conseils et accompagnement, offre immobilière et foncière, accès aux financements privés et publics, liens avec la recherche fondamentale et appui à l'innovation ;
- une structuration par filière et un renforcement des coopérations entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour produire davantage de valeur ajoutée et investir de nouveaux marchés économiques ;
- un partenariat avec les collectivités pour que la commande publique et la gestion des services publics permettent aux acteurs de l'ESS de développer des innovations et de consolider leurs activités d'intérêt général ;
- le respect des valeurs de l'ESS et la primauté de l'impact social des projets : le changement d'échelle est une étape délicate qui ne doit pas remettre en cause la finalité sociale et solidaire de la structure en question.

Un plan d'actions sur ces différents axes stratégiques fera l'objet d'un vote lors d'un conseil métropolitain au cours du 1^{er} trimestre 2022, comme un prolongement du schéma de développement économique métropolitain.

Renforcer la capacité d'innovation des entreprises et du territoire

Si Bordeaux Métropole ne dispose pas des outils juridiques et financiers favorables à l'innovation dans les entreprises (compétences de l'Etat et de la Région), en revanche elle peut créer les conditions de l'innovation via d'autres leviers :

- la commande publique,
- les projets qu'elle porte en maîtrise d'ouvrage, dans ses politiques publiques, en investiguant de nouveaux champs d'innovation pour certains émergents (déchets...), en lançant des appels à projets,
- la mobilisation de l'espace public comme territoire de démonstrations.

Fiche action n°9	Renforcer la capacité d'innovation du territoire (annexe 9)
Fiche action n°14	Soutenir l'économie de la transition (annexe 14)
Fiche action n°18	Une économie engagée dans les transitions écologiques et sociales (annexe 18)
Fiche action n°22	Accompagner la transition numérique (annexe 22)

Chantier n°3 : Soutenir les grandes filières économiques du territoire et faire émerger de nouveaux domaines d'activités

L'action de la Métropole sera organisée autour de quelques lignes directrices :

- **Soutenir les secteurs « locomotives du territoire » :**

Logiquement, Bordeaux Métropole renforcera son appui et soutien à la filière aéronautique – spatial (20 000 salariés en Gironde dont 12 700 concentrés sur Bordeaux Aéroport) en :

- favorisant la relocalisation, l'implantation, le développement d'entreprises innovantes permettant de renforcer et compléter la qualité de la chaîne de valeur. La Métropole pourra s'appuyer sur des projets structurants dans lesquels elle est fortement investie : OIM Bordeaux Aéroport, Tarmaq (cité des savoirs aéronautiques), Way4Space (centre d'inspiration et d'exploration de la mobilité spatiale), Cœur Aéroport (lieu totem de l'accueil d'entreprise et de l'innovation autour de Bordeaux Technowest et du Pôle Aerospace Valley),
- mettant en valeur les programmes de décarbonation et facilitant leur industrialisation sur le territoire,
- attirant l'implantation de nouvelles formations dédiées au secteur et à sa transition.

La Métropole apportera également un appui aux grandes filières structurantes de son territoire par différentes actions centrées sur l'accompagnement des entreprises de ces filières, via le levier immobilier et foncier (accueil/ implantation en lien avec Invest in Bordeaux, développement de nouveaux sites...), le soutien aux écosystèmes (clusters, pôles de compétitivité...) et aux grands événements structurants de ces secteurs.

Elle soutiendra ainsi la filière vitivinicole elle aussi soumise à de nombreuses transformations (climatiques et commerciales), le secteur de la photonique-lasers-hyperfréquences dont les technologies de rupture se diffusent dans tous les secteurs innovants, les industries culturelles et créatives et notamment la filière jeux vidéo qui concentre sur notre territoire des fleurons de ce secteur.

- **S'ouvrir à de nouvelles filières émergentes porteuses de valeur pour ce territoire**

Bordeaux souhaite mettre l'accent sur des filières émergentes et particulièrement prometteuses ou vecteurs de prochaines innovations de rupture pour l'économie de demain. Ainsi elle souhaite orienter son action vers plusieurs domaines :

- santé et e-santé (61 000 employés - public + privé compris - dont 14 000 au sein du CHU et 2 500 Industrie et 1 000 dans le domaine de la e-santé). En s'appuyant sur les capacités d'innovation et de recherche du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (neurosciences, recherche clinique en oncologie et cardiologie, épidémiologie), sur la dynamique entrepreneuriale locale (notamment dans les domaines de e-santé, des biotechnologies, des dispositifs médicaux...) et sur l'opération Bordeaux Inno Campus, la Métropole de Bordeaux souhaite accompagner l'émergence d'un site campus qui puisse venir fédérer les acteurs de cette filière.

Elle concentrera également son action vers des filières émergentes en voie de structuration porteuses de nouveaux gisements d'emplois :

- hydrogène,
- économie circulaire et déchets,
- économie agroalimentaire locale,
- filière cyclo-logistique du dernier km, dont l'action sera articulée avec le schéma des mobilité, un plan d'action logistique et le nouveau plan vélo.

- **Soutenir l'économie de proximité dans sa mutation**

Entièrement ancrée sur la dynamique de la consommation locale (commerces de proximité, artisanat, agriculture, tourisme, services à la personne, santé, activités culturelles, hôtellerie- restauration...), l'économie de proximité est le gage de la qualité de vie des quartiers et communes de la Métropole. Elle apporte à la population une offre de service complète et de proximité. A Bordeaux Métropole, le commerce et l'artisanat représente 25% de l'emploi total métropolitain.

Particulièrement impactées par la crise « Covid », ces entreprises connaissent aujourd'hui des enjeux de transition bien plus forts interrogeant sur le devenir et les modèles d'activités de demain : changement de consommation, transition digitale et numérique, transition écologique... Les attentes sont fortes, nécessitant d'agir à multiples niveaux, sur l'offre de services, sur l'offre de locaux plus adaptés, sur le renouvellement des modes de vente mais aussi sur l'attractivité et la mise en visibilité et lumière des villes.

En outre, le maintien d'activités artisanales et productives en ville est un enjeu fort auquel la Métropole devra apporter des réponses notamment dans la production d'immobilier adapté, de transport et de logistique.

Pour répondre à ces enjeux, Bordeaux Métropole pourra s'appuyer sur son plan de relance à l'activité de proximité tourné vers les transitions qui devra être évalué et pourra être poursuivi d'ajustements avec l'appui des chambres consulaires et associations dédiées avec lesquelles il y a nécessité à renouveler les partenariats notamment par le biais de conventions d'objectifs.

En outre, c'est en lien étroit avec les communes que l'action de Bordeaux Métropole au service du commerce de proximité devra être conduite (accompagnement à l'ingénierie, soutien à l'animation des centres villes pour une meilleure attractivité, mise en place d'une « boîte à outils » au service notamment de l'observation des activités en centre-ville...). La question de l'accès au foncier/immobilier pour les commerces et artisans devra faire l'objet d'une action directe de Bordeaux Métropole et de ses bailleurs.

- **Développer les potentiels existants :**

- L'économie du fleuve

Longtemps valorisé pour sa dimension patrimoniale et culture, le fleuve est aujourd'hui au centre de nombreux enjeux : urbains, économiques, naturels, paysagers, logistiques et de création de nouvelles valeurs.

C'est pourquoi, ce territoire constitue un enjeu fort de la nouvelle mandature pour sa capacité à concentrer en un même site l'articulation de nombreuses politiques publiques : mobilité, tourisme, transport de marchandises et les enjeux de rééquilibrage entre les deux rives. Enfin, le fleuve abrite les projets de développement d'un des principaux partenaires de la Métropole, le Grand Port Maritime de Bordeaux qui adoptera prochainement son nouveau projet stratégique.

Dans le cadre de sa stratégie économique, l'accent sera mis sur :

- le renforcement de la vocation économique du fleuve,
- la poursuite du partenariat avec le Grand Port Maritime de Bordeaux,
- le déploiement du schéma directeur des équipes fluviaux métropolitains.

- Le pôle d'excellence alimentaire du MIN de Bordeaux Brienne

Depuis 1963, le marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne assure l'approvisionnement en produits alimentaires et non alimentaires du territoire. En 2010, le maintien de son activité en cœur de ville a été acté. Il doit s'articuler aujourd'hui dans un environnement en forte mutation en lien avec l'opération d'intérêt nationale (OIN) Bordeaux

Euratlantique.

Ce marché doit aujourd'hui se moderniser et se réinventer pour lui permettre de développer de nouvelles capacités d'accueil, autour d'un projet nommé « ceinture bâtie » (potentiel de 55 000m² dont 15 000 m² pourraient être dédiés aux activités cœur de métiers du MIN). L'objectif est le maintien et la croissance des activités des grossistes tout en développant un nouvel écosystème d'acteurs susceptible de créer de la valeur, de l'innovation et de l'emploi nouveau sur ce site.

Projet phare de la mandature, la Métropole met l'accent sur plusieurs axes :

- Faire du MIN un point de convergence des politiques publiques métropolitaines : économie, résilience alimentaire, mobilité, développement et aménagement durable.
 - Organiser une consultation auprès d'opérateur(s) et accompagner la mise en œuvre du programme immobilier retenu. Cette opération d'aménagement globale estimée à 100M€ nécessitera un temps long et des démarches de requalification. Une consultation sera finalisée mi 2023 par la désignation du ou des lauréats.
 - Mettre en œuvre rapidement des actions de préfiguration notamment sur des opportunités foncières et immobilières situées en frange des emprises foncières du marché.
- **Renforcer son positionnement sur les ressources humaines de l'emploi**

Les actions économiques métropolitaines concourent à un objectif d'ensemble de création d'emplois. Mais l'emploi est également intimement lié aux ressources humaines qui le constituent.

De nombreuses actions sont à mener dans ce domaine pour trouver les postulants, mais également améliorer l'employabilité de ces ressources indispensables. De nombreux acteurs s'y emploient, avec Pôle Emploi en chef de file, les acteurs locaux intervenant à destination de publics spécifiques (les missions locales pour les jeunes, Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap, les Plans locaux d'insertion à l'emploi (PLIE) pour les personnes éloignées de l'emploi ...), mais également les acteurs privés. La formation professionnelle y joue également un rôle essentiel.

Dans ce domaine où la Métropole ne dispose pas de compétence, son rayon d'action est très étroit. La Métropole intervient via des aides à la maison de l'emploi et aux Plie. Elle peut intervenir ponctuellement au travers de ses propres ressources humaines ou indirectement via son action foncière pour aider le déploiement d'immobilier dédié à ces actions.

La mise en cohérence de l'action de Bordeaux Métropole au profit de l'emploi s'avère nécessaire. L'approche métropolitaine devra passer par une analyse complète de l'environnement avant de proposer le déploiement d'une politique plus ambitieuse. Il s'accompagnera d'actes concrets ponctuels et pragmatiques.

<i>Fiche action n°11</i>	<i>Soutenir l'économie de proximité (annexe 11)</i>
<i>Fiche action n°12</i>	<i>Accompagner la transition et la compétitivité de la filière aéronautique et spatiale (annexe 12)</i>
<i>Fiche action n°13</i>	<i>Promouvoir et accompagner les filières structurantes (annexe 13)</i>
<i>Fiche action n°14</i>	<i>Soutenir l'économie de la transition (annexe 14)</i>
<i>Fiche action n°15</i>	<i>Développer l'économie du fleuve (annexe 15)</i>
<i>Fiche action n°16</i>	<i>Encourager l'emploi pour tous (annexe 16)</i>
<i>Fiche action n°18</i>	<i>Une économie engagée dans les transitions écologiques et sociales (annexe 18)</i>
<i>Fiche action n°19</i>	<i>MIN de Bordeaux Brienne : du marché de gros au pôle d'excellence alimentaire (annexe 19)</i>
<i>Fiche action n°22</i>	<i>Accompagner la transition numérique (annexe 22)</i>

Chantier n°4 : Valoriser les atouts économiques du territoire

Bordeaux Métropole bénéficie d'une image de marque en France et à l'étranger très positive et une notoriété mondiale incarnée historiquement par l'excellence des vins de Bordeaux. Elle est portée par deux grands atouts, vecteurs d'attractivité :

- Une qualité de vie et de travail plébiscitées par les classements (8e année en tête du classement Great Place to Work) et pour lesquelles Bordeaux Métropole doit poursuivre ses efforts en matière de logement, d'amélioration de la mobilité dans un respect de l'impératif écologique et afin de rester un territoire viable et vivant.
- Une économie en croissance portée par la dynamique entrepreneuriale et ses pépites, véritables catalyseurs d'image en tant qu'ambassadeurs de l'excellence du territoire et vecteurs de différenciation par leur savoir-faire unique.

Cette attractivité constitue une force qui ne saurait être remise en question, mais qui nécessite pour autant d'être repensée au regard d'une nouvelle approche plus raisonnée et équilibrée et responsable à l'égard de ses habitants, de son environnement naturel et urbain et des territoires voisins.

La stratégie économique intègre donc une ambition forte de poursuivre la promotion de tous les atouts du territoire en s'appuyant sur le nouveau portail numérique dédié aux entreprises et dans le cadre de missions à l'international ou d'évènement nationaux ou internationaux à fort impact. Une nouvelle démarche de marketing territorial plus responsable sera donc redéfinie au travers de plans d'actions croisant les grandes filières économiques du territoire et les territoires de projet.

<i>Fiche action n°8</i>	<i>Promouvoir le territoire (annexe 8)</i>
-------------------------	--

Chantier n°5 : Positionner Bordeaux Métropole comme un opérateur économique majeur du territoire

Au-delà de sa compétence en matière de développement économique, Bordeaux Métropole est elle-même un acteur économique de ce territoire.

Avec un budget d'investissement de 4 milliards d'euros d'ici 2026, elle investit fortement soit en direct, soit de façon plus indirecte via ses outils et satellites dans de très nombreux domaines (travaux publics pour des équipements lourds, construction de bâtiments, de logements, de voiries, déploiement de nouveaux réseaux physiques, numériques...).

La capacité d'investissement de la Métropole et ses communes constitue donc un levier très important pour la dynamique économique locale que cette stratégie doit pouvoir mobiliser.

L'action de la Métropole est triple :

- Accroître l'investissement direct sur le territoire. A titre d'illustration, Bordeaux Métropole met l'accent dans ce mandat sur la mobilité et les transports (+ 390 M€ entre 2021-2026);
- Renforcer l'investissement local, via le levier de la commande publique en prenant appui sur le Schéma de promotion de l'achat public socialement et écologiquement responsable (SPASER) adopté par Bordeaux Métropole, ainsi que par la Ville de Bordeaux. L'ambition est d'apporter une dimension plus qualitative à l'achat public et plus connecté à la richesse et la diversité de l'entrepreneuriat local.
- Utiliser l'effet levier offert par les outils (société d'économie mixte, société publique locale...) et contrats métropolitains qui contribuent fortement et quotidiennement au développement économique local (parcs d'activités, programmes immobiliers, opérations d'urbanisme...). L'effet levier moyen estimé est de 1 pour 10 (1€ investi par la métropole, 10€ investis par l'outil d'investissement).

<i>Fiche action n°17</i>	<i>Bordeaux Métropole acteur économique majeur de son territoire</i>
--------------------------	--

Chantier n°6 : Interagir avec les territoires voisins et les acteurs économiques : vers une gouvernance renouvelée

Le développement économique rassemble un champ vaste d'intervention où de nombreux acteurs interviennent, publics ou privés. L'offre de services est foisonnante et en perpétuelle évolution. Bordeaux Métropole constitue l'un des acteurs de cette chaîne de valeur. Pour autant, l'exigence de l'accompagnement économique impose une réponse collective. Ces acteurs doivent s'unir pour renforcer l'efficacité de leurs actions.

C'est pourquoi, la Métropole décide dans le prolongement de la concertation publique qui s'est tenue entre juin et octobre 2021 de mettre en place de nouveaux outils de gouvernance économique. Ils permettront d'animer et d'assurer le suivi de la stratégie, de la partager avec les partenaires pour l'amender, la faire évoluer au plus près des contraintes économiques conjoncturelles et structurelles et des besoins du territoire :

- Une conférence annuelle économique sera mise en place, autour des partenaires économiques locaux. Adossée à celle-ci, une conférence technique associant un panel d'entreprises et nos principaux partenaires économiques (Technowest, Invest in Bordeaux, ADI Nouvelle-Aquitaine...) sera créée ; cette instance sera l'occasion de contrôler l'avancement de la stratégie économique et de la faire évoluer le cas échéant.
- La stratégie économique fera l'objet d'une animation territoriale autour d'un réseau des développeurs économiques métropolitains associant les communes et leurs pôles territoriaux. Ce réseau aura pour objet de partager de l'ingénierie, travailler les visions des enjeux économiques et les articulations entre les différents niveaux territoriaux. Il fera écho au travail du réseau des développeurs girondins que l'agence Invest in Bordeaux sera chargée d'animer en lien avec les territoires voisins de la Métropole.
- Dans un souci de plus grande efficacité, la Métropole renforcera les partenariats avec les grands acteurs économiques en généralisant la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles qui fixeront les attentes précises de la Métropole et ses propres engagements. Elles intégreront autant que possible un volet « coopérations territoriales ».
- Enfin, la Métropole offre une place légitime aux coopérations avec les territoires voisins. La Gironde est l'un des départements les plus dynamiques de France en termes démographiques et d'emplois. Si la Métropole constitue la zone urbaine la plus importante du département (50% des habitants du département et 2/3 des emplois), le bassin économique transcende largement les frontières administratives, pour s'élargir à l'échelle de l'aire urbaine. Près de 80 000 usagers passent chaque jour des territoires voisins vers la Métropole pour venir travailler. Ces éléments de diagnostic montrent à quel point les coopérations avec les territoires voisins deviennent stratégiques pour passer du risque de la concentration des richesses à un rayonnement et un partage de ces richesses.

Ces rapprochements ont été déjà engagés, amplifiés depuis l'automne 2020. Ils doivent maintenant donner lieu à des espaces concrets de dialogue entre les collectivités (ingénierie de projets, connaissance et visions partagées) et de premiers projets opérationnels autour de thèmes comme l'implantation d'entreprises, l'aménagement économique, l'accueil des salariés et des entrepreneurs...

<i>Fiche action n°10</i>	<i>Développer la coopération économique avec les territoires voisins (annexe 10)</i>
<i>Fiche action n°20</i>	<i>Une gouvernance économique partagée (annexe 20)</i>

Chantier n°7 : Analyser et consolider les données économiques du territoire pour mettre en œuvre et adapter la stratégie économique

L'économie est un champ d'une grande complexité, évolutif continuellement et soumis à des paramètres variés, incessants et parfois totalement inédits comme l'atteste la crise sanitaire du Covid. C'est un domaine qui nécessite donc d'être observé, monitoré et analysé en permanence pour permettre au territoire d'en tirer des bilans et des enseignements, de dresser si possible des trajectoires et perspectives pour prioriser et réorienter au mieux l'action publique qui en découle.

De nombreux acteurs disposent d'outils d'observation à différentes échelles territoriales (INSEE, Banque de France, URSSAF, A'Urba, services de l'Etat, chambres consulaires, agence d'urbanisme, office de tourisme, réseaux professionnels...). Pour autant, ces observations très riches mais souvent sectorielles ne permettent pas toujours de disposer en temps réel d'une analyse de la situation à l'échelle du territoire métropolitain et pour tous les secteurs d'activités.

La Métropole doit aussi prendre sa place dans la consolidation des données et les analyses stratégiques de son territoire, en s'appuyant sur ses partenaires majeurs et sa capacité à produire et valoriser la donnée publique. Elle doit faire un saut qualitatif dans ce domaine en se dotant d'un centre d'intelligence économique (data hub) utilisant des outils de veille économique partagés avec ses principaux partenaires.

In fine, ces outils devront permettre d'éclairer la décision publique et viendront alimenter les travaux de la conférence permanente économique métropolitaine. Par ailleurs, ils serviront d'outils d'évaluation à la mise en œuvre de la stratégie économique.

Fiche action

La donnée au service de la gouvernance (annexe 21)

4) Le financement de la stratégie économique

Pour accompagner financièrement l'ensemble des ambitions portées par la métropole, il est proposé de compléter le budget de développement économique par la création d'autorisations spéciales de programme.

- Une première autorisation de programme 2022/2026 sera dédiée aux acquisitions de foncières et immobilières économiques et s'élèvera à **40M€**. Ce fonds a vocation à générer des recettes en revente.
- Une seconde autorisation de programme 2022/2026 sera dédiée aux premiers projets de mutation des anciennes zones d'activité économique et s'élèvera à **15M€**.
- Une troisième autorisation de programme 2022/2026 sera dédiée à un « fonds transition ». Il s'élèvera à **18M€** en investissement pour toucher 3000 entreprises sur le territoire. Il sera complété par une AE de **2M€** en fonctionnement.
- Une ligne de **15M€** sur 2022/2026 servira à développer nos prises de participations financières dans des outils de développement de notre territoire.
- Une dernière autorisation de programme dédiée aux projets territoriaux (OIM Bordeaux Aéroport, OIM Bordeaux Innocampus), déjà en phase opérationnelle, s'élèvera à **250M€** sur la période 2022/2026 au budget principal, et **10,2M€** en budget annexe.

ANNEXE II



**CHARTRE DE PARTENARIAT ECONOMIQUE
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

Le Code général des collectivités territoriales donne à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique, la définition des régimes d'aides et l'attribution des aides aux entreprises sur le territoire régional.

Ce même Code permet aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes et à Bordeaux Métropole de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique de leurs territoires en compatibilité avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) élaboré par le partenariat économique régional sous l'égide de la Région. Les communautés d'agglomération et communautés de communes et Bordeaux Métropole disposent pour une grande partie d'entre elles de l'expertise nécessaire en interne.

Cette même exigence de compatibilité avec le SRDEII s'impose à la Région lorsqu'elle élabore ses propres stratégies de développement économique et qu'elle définit les régimes d'aides aux entreprises. C'est dans ce cadre que la Région a établi son règlement d'intervention qui définit les régimes d'aides utilisables par l'ensemble des collectivités sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans un but d'efficacité de l'action publique sur le territoire et afin de bâtir un cadre conjoint des stratégies publiques de développement économique et des aides aux entreprises, la stratégie régionale doit se conjuguer aux stratégies locales des communautés d'agglomération, de communautés de communes et de la Métropole dans le respect des compétences que la loi attribue à chacune de ces collectivités.

La présente charte propose un cadre de partenariat et d'articulation des relations entre la Métropole et la Région, pour le meilleur accueil des projets des entreprises.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite établir un partenariat privilégié avec Bordeaux Métropole. La Métropole et la Région partagent des enjeux communs tout en conservant leur spécificités, leurs attentes et leurs priorités.

Le SRDEII précise que la Région ne délèguera pas au niveau local ses compétences de pré-instruction, d'instruction ou d'attribution des aides. Pour correspondre au mieux au foisonnement des initiatives et aux habitudes de relations multi-canaux des entrepreneurs et des acteurs économiques, la Région ne recherchera pas une logique de guichet unique mais favorisera avec Bordeaux Métropole l'ensemble des circuits et réseaux permettant aux entreprises et aux acteurs économiques de trouver le plus rapidement possible l'interlocuteur le plus à même de répondre à leurs questionnements et de soutenir leurs projets.

Le SRDEII, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, pose le principe d'une complémentarité des interventions de la Métropole et de la Région.

Cette complémentarité s'entend de deux manières :

- les régimes d'aides sont complémentaires dans leurs finalités, la Métropole et la Région pouvant effectuer du financement alternatif,
- les régimes d'aide sont établis de manière conjointe et les projets peuvent bénéficier de co-financements de la Métropole et de la Région.

Dans le cadre du règlement d'intervention régional des aides aux entreprises, Bordeaux Métropole et la Région veilleront à maintenir la complémentarité des dispositifs qu'elles mettent en œuvre sur le territoire régional. En particulier, les interventions devront être concertées en amont. La Métropole ne pourra pas compléter a posteriori des plans de financement déjà établis entre la Région et le bénéficiaire sans échanger avec la Région. En outre, les montants apportés dans un plan de financement conjoint par la Métropole devront avoir un véritable effet de levier sur les financements privés.

Pour cela, la Région et la Métropole mettront en place une procédure d'information sur les interventions où l'une des parties souhaite que le projet obtienne un co-financement de l'autre, ou dans le cas où la Métropole souhaite que le projet qui lui est présenté recueille des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Cette procédure a notamment pour objectif d'assurer la cohérence de l'intervention publique et le respect des règles européennes de cumul des aides aux entreprises. Elle permettra de partager l'analyse sur le projet et le porteur et garantira le montage le plus adapté et régulier de l'ingénierie de financement du projet.

--o0o--

ANNEXE III
REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX ENTREPRISES

ORIENTATION 9 : DEVELOPPER L'ECOSYSTEME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES***FINANCEMENT DES ENTREPRISES***

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE METROPOLITAINE	REGIME
Favoriser la création et le développement des PME	Dotation de fonds d'investissements pour favoriser l'innovation des entreprises	entreprises	Investissement en capital	Selon dispositif	Hors aide d'Etat – investisseur avisé

ANNEXE IV MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES AUX ENTREPRISES

I Attribution des aides aux entreprises

1.1. Réalisation du projet objet de l'aide

Une convention sera passée entre la collectivité décidant de l'octroi de l'aide et le bénéficiaire.

Elle précisera :

- les références au dispositif du règlement d'intervention,
- les références au régime d'aide notifié ou exempté constituant la base juridique de l'intervention publique,
- la nature, la durée et l'objet de l'intervention publique,
- le montant et les modalités de versement des aides prévues,
- le plan de financement de l'opération faisant apparaître l'ensemble des ressources affectées à la réalisation du même projet et notamment les autres financements accordés sur fonds publics,
- les engagements de l'entreprise concernant la réalisation des investissements et la création d'emplois,
- les conditions de versement et de solde de l'aide publique,
- le contrôle qu'exercera la collectivité sur la réalisation du projet et des conditions de la convention : respect du projet de développement, création et/ou maintien d'emplois, respect de l'obligation d'information de la collectivité,...

1.2. Modalité d'octroi des aides

La Région et la Métropole sont responsables chacun en ce qui les concerne, de l'instruction des demandes d'aides et des décisions d'octroi prises par chacune des collectivités.

Les projets éligibles peuvent être soutenus financièrement, soit uniquement par la Métropole, soit conjointement par la Région et la Métropole, soit uniquement par la Région.

La présente convention ne peut amener à contraindre l'une des collectivités partie prenante à financer un projet soutenu par l'autre partie, ni à réserver des crédits d'intervention de la Région sur le territoire de la Métropole.

1.3. Coordination

La Région et la Métropole mettront en place une procédure d'information sur les interventions où l'une des parties souhaite obtenir un co-financement de l'autre, ou dans le cas où la Métropole souhaite que le projet qui lui est présenté recueille des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Cette procédure a notamment pour objectif d'assurer la cohérence de l'intervention publique et le respect des règles européennes de cumul des aides aux entreprises. Elle permettra de partager l'analyse sur le projet et le porteur et garantira le montage le plus adapté et régulier de l'ingénierie de financement du projet.

II. Information et transparence

2.1. Bilan annuel des aides

Afin de permettre à la Région de satisfaire aux obligations d'information posées par l'article L 1511-1 du Code général des collectivités territoriales, la Métropole lui transmettra avant le 30 mars de chaque année un relevé des aides attribuées dans l'année au titre de la présente autorisation. Ce relevé sera effectué sur la base des tableaux transmis par les Préfets correspondant à la circulaire annuelle relative au bilan des aides d'Etat du Ministère de l'intérieur/Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Dans le cas où la Métropole n'aurait pas transmis ces éléments avant le 30 mars, la présente convention pourra être résiliée de plein droit et la Métropole ne pourra plus attribuer des aides aux entreprises sur base de l'article L1511-2 du cgct.

2.2. Transparence

Chaque aide d'Etat individuelle d'un montant supérieur à un seuil fixé par la réglementation européenne doit être publiée par la collectivité territoriale qui attribue l'aide sur un site unique de la Commission européenne consacré aux aides d'Etat. Ce seuil qui découle directement du droit européen est, au moment de la signature de la présente convention, de :

- 500 000 € dans le cas général et pour les aides dans le secteur de la forêt,
- 60 000€ pour les aides dans le secteur de la production agricole,
- 30 000€ pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

S'agissant des régimes temporaires Covid et Ukraine, chaque aide d'État individuelle d'un montant supérieur à :

- 100 000 € dans le cas général et pour les aides dans le secteur de la forêt,
- 10 000 € dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Ces seuils s'entendent par régime pour le régime jeune pousse et les régimes Covid et par projet, pour les autres régimes. Ces seuils se comptabilisent tous financeurs publics confondus. Si le bénéficiaire de l'aide est une personne publique, son autofinancement, hors la part issue de contributions privées, est compté dans ce cumul. Les aides de minimis ne font pas l'objet de cette obligation de transparence.

Cette déclaration doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'octroi de l'aide et dans les 12 mois pour les aides basées sur les régimes temporaires Covid.

Toute aide qui n'aurait pas respecté cette obligation est incompatible et devra être récupérée.

Les modalités de mise en œuvre de cette obligation sont précisées par circulaire ministérielle et contrôlées par les Préfets.

Dans le cas où la Métropole refuserait de se soumettre à cette obligation, la présente convention pourra être résiliée de plein droit et la Métropole ne pourra plus attribuer des aides aux entreprises sur le fondement de L1511-2 du cgct.